

Insee en bref

Pour comprendre... La mesure du chômage

- Comment l'Insee définit-il le chômage ?
- Combien y a-t-il de chômeurs en France ?
- Comment l'Insee mesure-t-il le chômage ?
- Qu'appelle-t-on halo autour du chômage et sous-emploi ?
- Des comparaisons au niveau local et européen



• Comment l'Insee définit-il le chômage ?

L'Insee mesure le chômage selon la définition du Bureau international du Travail

L'Insee a adopté la définition du chômage et de l'emploi du **Bureau international du Travail** (BIT). Ces définitions sont appliquées par les instituts statistiques de la plupart des pays du monde et en particulier ceux de l'Union européenne.

La mesure du chômage pose en effet des questions plus complexes qu'il n'y paraît. Un chômeur se caractérise-t-il par le fait de se déclarer : spontanément comme tel ? Comme une personne inscrite auprès de l'agence pour l'emploi ? Comme une personne cherchant effectivement un travail ?...

Pour disposer d'une mesure **stable dans le temps** et **harmonisée entre les différents pays**, le BIT a proposé une définition mais aussi une méthode : partir de ce que disent les personnes sur leur recherche effective d'emploi et leur disponibilité pour travailler, en se référant à une période temporelle précise.

Selon le BIT, une personne est considérée comme **chômeur** si elle remplit simultanément les critères suivants :

- **avoir 15 ans ou plus**
- être **sans emploi** au cours d'une semaine précise, dite « semaine de référence »
- avoir effectué, au cours des quatre dernières semaines, une **démarche active de recherche d'emploi** (réponse à une petite annonce, inscription dans une agence d'intérim, etc.) ou avoir trouvé un emploi qui commence dans moins de trois mois
- être **disponible** pour travailler dans les deux semaines à venir

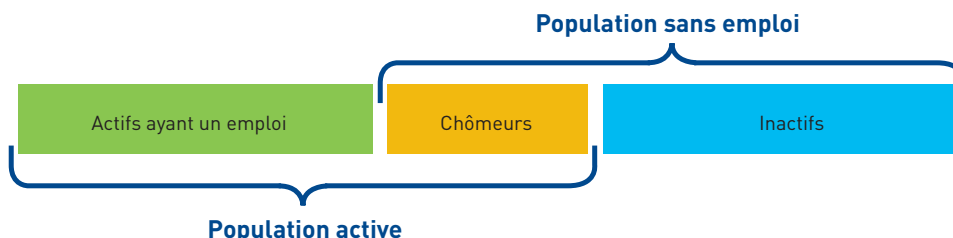
Une personne est considérée **en emploi** si elle a effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours de la semaine de référence ou si elle a gardé un lien formel avec son emploi (congrés annuels, maladie, maternité, etc.). Cette définition de l'emploi est large : elle inclut des personnes occupées à temps très partiel ou sur des contrats très courts.

Une personne est **active** si elle est en emploi ou au chômage.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes actives. Il est calculé en moyenne sur le trimestre (taux de chômage trimestriel) ou sur l'année (taux de chômage annuel).

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Nombre de chômeurs}}{\text{Nombre de personnes actives (en emploi ou au chômage)}}$$

Une personne est **sans emploi** si elle est au chômage ou inactive (étudiant, retraité, etc.).



**Je suis étudiant et je réponds aux petites annonces pour trouver un emploi.
Suis-je considéré comme chômeur au sens du BIT ?**

Si vous êtes disponible pour travailler dans les deux semaines à venir, vous êtes considéré comme chômeur malgré votre statut d'étudiant.

**J'ai un « petit boulot » d'une heure par semaine et je recherche un emploi
à temps plein.
Suis-je considéré comme chômeur au sens du BIT ?**

Non, pour être compté comme chômeur, il ne faut pas avoir d'emploi rémunéré.

**Je suis en stage non rémunéré ; mon stage se termine dans une semaine et
je recherche un emploi.
Suis-je considéré comme chômeur au sens du BIT ?**

Oui, parce que :

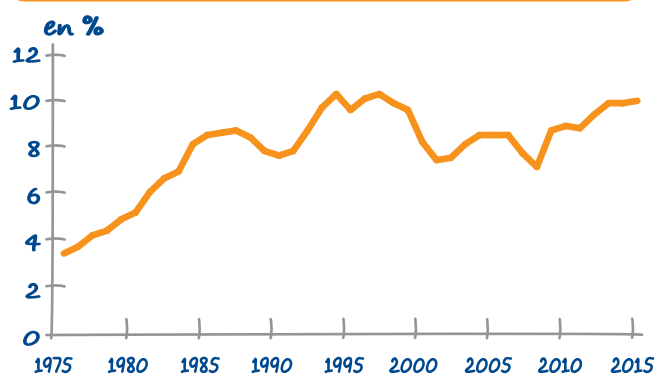
- votre stage non rémunéré n'est pas considéré comme un emploi ;
- vous êtes disponible dans les deux semaines ;
- vous recherchez activement un emploi.

• Combien y a-t-il de chômeurs en France ?

2,8 millions : c'est le nombre de chômeurs au 4^e trimestre 2015 en France métropolitaine

(3,0 millions France entière hors Mayotte)

Taux de chômage en France métropolitaine



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

Le nombre de chômeurs est **calculé par l'Insee tous les trimestres, à partir de l'enquête Emploi**, dont l'objectif principal est de mesurer le chômage au sens du BIT.

L'Insee produit le taux de chômage et les principaux indicateurs du marché du travail au sens du BIT depuis 1975. Certains indicateurs ne sont cependant disponibles que sur une période plus récente : depuis 1982, voire depuis 2003, date depuis laquelle l'enquête est menée en continu sur l'ensemble de l'année.

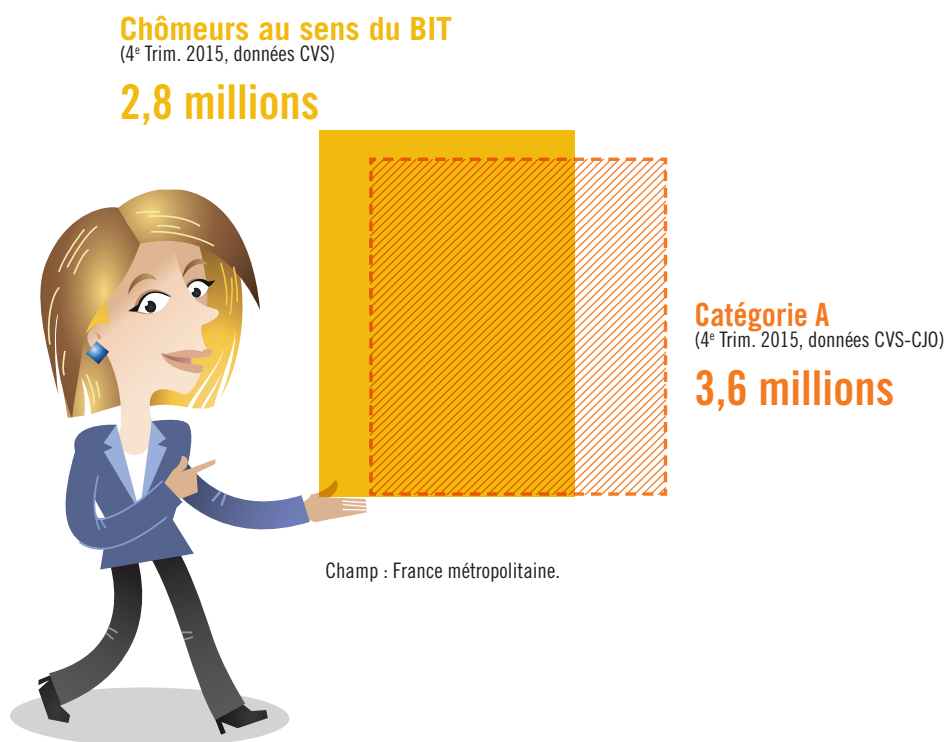
Chômeurs au sens du BIT et demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont deux concepts distincts

Une autre mesure du chômage est produite tous les mois par le ministère du Travail et Pôle emploi. Il s'agit du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits à Pôle emploi. Parmi les inscrits à Pôle emploi, on distingue 5 catégories, de A à E. La catégorie A correspond aux demandeurs d'emploi tenus d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi au cours du mois.

Les critères définissant les chômeurs au sens du BIT et les demandeurs d'emploi en catégorie A semblent *a priori* proches. Toutefois, les deux populations ne se recouvrent pas totalement. Environ un chômeur au sens du BIT sur six se déclare comme étant non inscrit à Pôle emploi (par exemple, des jeunes qui ne s'inscrivent pas car ils ne peuvent prétendre à une indemnisation). À l'inverse, certains demandeurs d'emploi en catégorie A ne sont pas classés comme chômeurs au sens du BIT. C'est par exemple le cas des personnes qui n'ont effectué aucune autre démarche que le seul renouvellement de leur inscription à Pôle emploi.

Par ailleurs, alors que la **mesure du chômage au sens du BIT** repose sur les **déclarations factuelles** des personnes interrogées dans l'enquête *Emploi*, l'**inscription sur les listes de Pôle emploi** résulte d'une **démarche administrative**. Cette inscription peut être affectée par des changements de règles dans le suivi, l'accompagnement ou l'indemnisation des demandeurs d'emploi. Les déclarations des personnes dans l'enquête *Emploi* sont moins soumises à ces changements de règles administratives ou de gestion.

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A est globalement plus élevé que celui des chômeurs au sens du BIT, les critères de recherche active et de disponibilité des personnes n'étant pas mesurés de la même manière selon les deux concepts.



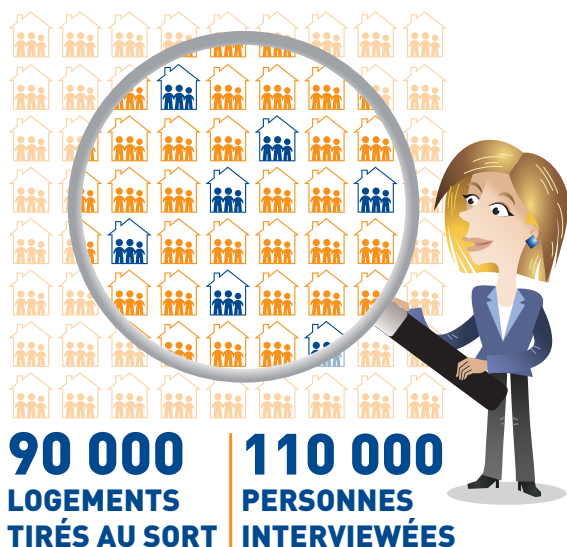
Pour en savoir plus :

- [Chômage au sens du BIT et indicateurs sur le marché du travail - Informations Rapides](#)
- [Une photographie du marché du travail en 2014 - Insee Première](#)
- [Enquête Emploi en continu 2014 - Insee Résultats](#)
- [Marché du travail - Séries longues - 2015 - Insee Résultats](#)
- [Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2014 - Dares Analyses](#)

• Comment l'Insee mesure-t-il le chômage ?

La mesure du chômage au sens du BIT ne peut être mise en œuvre à partir de sources administratives. Elle repose nécessairement sur une enquête auprès de personnes. En France, c'est l'**enquête Emploi**.

L'Insee mesure le chômage au sens du BIT à partir de l'enquête *Emploi*



L'Insee réalise cette enquête :

- auprès d'un échantillon représentatif de **90 000 logements chaque trimestre** (en France hors Mayotte, dont 8 000 logements dans les DOM) ;
- en enquêtant tous les occupants du logement âgés de **15 ans ou plus** par des **interviews** réalisées en face à face ou par téléphone, ce qui représente **110 000 personnes interrogées** dont 12 000 dans les DOM.

Les réponses sont confidentielles et sont utilisées uniquement à des fins statistiques.



L'enquête *Emploi* est la version française de l'enquête sur les forces de travail harmonisée par Eurostat, l'office statistique européen.

Pour mesurer leur **situation sur le marché du travail**, les personnes décrivent précisément leur situation au travers d'une vingtaine de questions qui permettent de déterminer si elles sont en emploi, au chômage ou inactives au sens du BIT. Toutes ces questions se rapportent à une semaine bien déterminée, la « semaine de référence ». Depuis 2003, l'enquête est réalisée en continu : toutes les semaines sont couvertes, ce qui permet une mesure moyenne sur le trimestre ou l'année.

Environ tous les dix ans, l'Insee rénove le questionnaire de l'enquête *Emploi* pour tenir compte des évolutions du marché du travail. La dernière mise à jour a eu lieu en 2013.

L'enquête *Emploi* décrit également les caractéristiques des emplois occupés (la profession, le contrat de travail, la durée du travail,...), les formations suivies, la recherche d'emploi, la durée du chômage, etc.

Pour en savoir plus :

- [*L'enquête Emploi en continu*](#)

Je suis chômeur et vis à La Réunion. Les statistiques trimestrielles du chômage de l'Insee me prennent-elles en compte ?

Oui, l'Insee publie tous les trimestres un [taux de chômage en France métropolitaine](#) et un [taux de chômage en France \(hors Mayotte\)](#).

Jusqu'en 2013, dans les DOM (hors Mayotte), l'enquête *Emploi* se déroulait une fois par an au deuxième trimestre. Depuis 2014, elle est réalisée en continu comme en métropole. Près de 10 000 personnes sont interrogées chaque trimestre dans chaque DOM.

À Mayotte, l'enquête est annuelle : sa collecte est réalisée au deuxième trimestre chaque année depuis 2013.

Chaque trimestre, près de 90 000 logements sont tirés au sort pour réaliser l'enquête *Emploi*, mais toutes les personnes du logement sont-elles concernées ?

Oui, **toutes les personnes de 15 ans ou plus** sont concernées, à condition que le logement enquêté soit bien leur résidence principale. Si toutes les personnes sont présentes, elles sont toutes interrogées individuellement. Dans le cas contraire, les personnes présentes répondent pour les autres.

Au total, environ 110 000 personnes sont interrogées chaque trimestre (en métropole et dans les DOM).

Les chiffres du chômage sont-ils disponibles à des niveaux géographiques fins, par exemple au niveau des communes ?

Les données publiées par l'Insee à des niveaux géographiques fins ne peuvent provenir de l'enquête *Emploi*, car celle-ci n'interroge pas l'ensemble de la population, mais un échantillon de logements tirés au sort. Cet échantillon est représentatif au niveau national, mais pas à des niveaux géographiques fins.

Par contre, l'Insee publie des taux de chômage par exemple au niveau des communes, à partir des **recensements de la population**. Il s'agit d'un concept de chômage qui ne remplit pas les critères du BIT, car il correspond à la déclaration spontanée des individus.

Les données sur les demandeurs d'emploi peuvent également être déclinées à des niveaux géographiques détaillés.

● Qu'appelle-t-on halo autour du chômage et sous-emploi ?

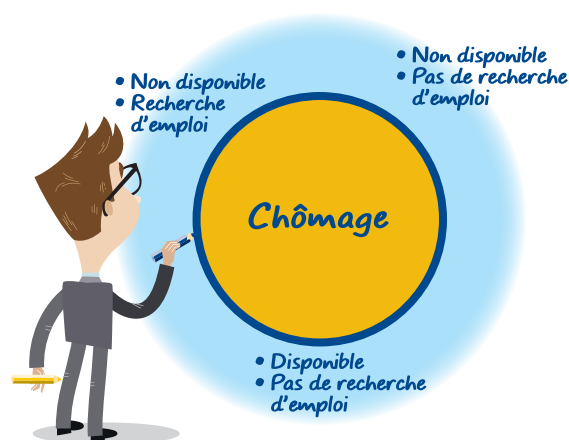
Les critères de chômage au sens du BIT définissent des frontières qui peuvent paraître trop tranchées entre emploi, chômage et inactivité. C'est pourquoi des indicateurs complémentaires sont nécessaires pour cerner la diversité des situations. Ils font eux aussi l'objet d'une harmonisation internationale : le halo autour du chômage (à la frontière entre chômage et inactivité) et les situations de sous-emploi (à la frontière entre emploi et chômage).

Le halo autour du chômage

Le **halo autour du chômage** est composé de personnes sans emploi qui ne sont pas considérées comme chômeurs au sens du BIT, mais dont la situation s'en rapproche. Ces personnes déclarent souhaiter travailler ou rechercher un emploi, mais elles :

- ne sont pas disponibles dans les quinze jours pour occuper un emploi (par exemple elles suivent une formation, ont des problèmes de santé ou doivent s'occuper de leurs enfants) ;
- et/ou n'ont pas fait de démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines.

Personnes sans emploi et souhaitant travailler



Le sous-emploi

Le **sous-emploi** comprend des personnes qui ont un emploi et qui travaillent involontairement moins que ce qu'elles souhaitent :

- principalement, il s'agit de personnes travaillant à « temps partiel subi » : elles ont un emploi à temps partiel mais souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent ou non un emploi ;
- l'Insee compte également en sous-emploi les personnes à temps complet ou partiel qui ont involontairement travaillé moins que d'habitude (pour des raisons de chômage technique, mauvais temps, réduction saisonnière d'activité...).

L'Insee publie chaque trimestre le nombre de personnes dans le halo autour du chômage et de personnes en sous-emploi.



En 2015, 1,4 million de personnes sont dans le halo du chômage et 1,7 million de personnes sont en situation de sous-emploi.

**Je suis père au foyer : je suis donc inactif.
Suis-je compté dans le halo autour du chômage ?**

Cela dépend. Oui, si vous souhaitez travailler mais que vous n'avez pas encore fait de démarche active de recherche d'emploi ou bien si vous avez fait des démarches mais que vous n'êtes pas disponible immédiatement pour occuper un emploi.

**Je suis étudiant, je souhaiterais travailler quelques heures par semaine
mais je n'ai pas encore fait de démarche de recherche.
Suis-je compté dans le halo autour du chômage ?**

Oui, vous êtes compté dans le halo autour du chômage car vous souhaitez travailler, vous êtes disponible pour occuper un emploi mais vous n'avez pas fait de démarche de recherche d'emploi.

**Je suis caissière de supermarché, je travaille 20 heures
par semaine et je souhaiterais travailler 35 heures.
Suis-je considérée comme étant en sous-emploi ?**

Oui, dans votre cas vous êtes en sous-emploi, plus précisément dans la catégorie des personnes à « temps partiel subi ».

Pour en savoir plus :

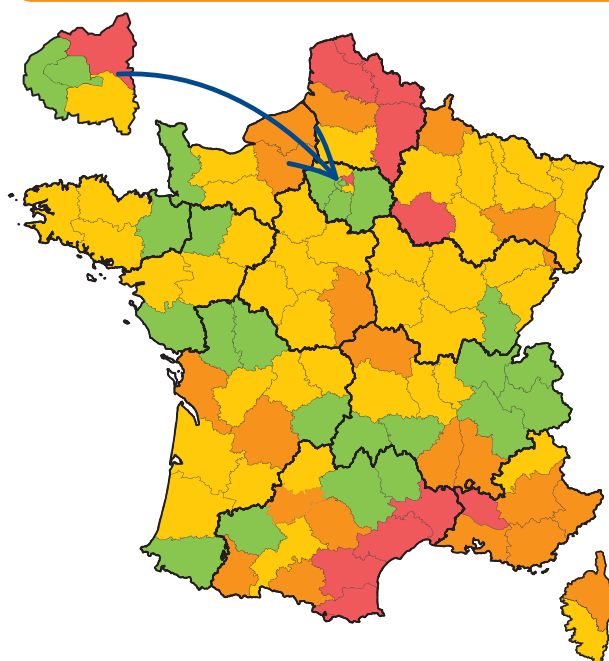
- [*Une photographie du marché du travail en 2014 - Insee Première*](#)
- [*Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2014 - Dares Analyses*](#)

● Des comparaisons au niveau local et européen

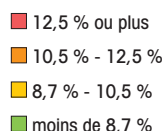
Au niveau local

L'Insee publie des **taux de chômage régionaux, départementaux et par zone d'emploi**. Cohérents avec le taux de chômage au sens du BIT, ils sont publiés en moyenne trimestrielle et en moyenne annuelle. Ils permettent ainsi d'établir des comparaisons entre régions, départements ou zones d'emploi.

Taux de chômage par département au 4^e trimestre 2015



Ces **taux de chômage localisés** ne peuvent être obtenus à partir de la seule enquête *Emploi*, qui n'est pas représentative à des niveaux géographiques fins. Ils sont obtenus en combinant les résultats de l'enquête *Emploi* au niveau national et le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A inscrits à Pôle emploi, en tirant parti de l'exhaustivité de cette statistique.



Source : Insee, taux de chômage localisés, données CVS provisoires.

Au niveau européen

Sur la base des enquêtes sur les forces de travail réalisées par tous les États membres, **Eurostat**, l'office statistique de l'Union européenne, publie chaque mois des taux de chômage dits harmonisés qui s'appuient sur la définition du BIT. Entre deux trimestres, pour le calcul du taux de chômage mensuel français, Eurostat réalise une estimation à partir de l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A inscrits à Pôle emploi. Eurostat publie également des résultats trimestriels et annuels.



Chaque pays peut ainsi se comparer à ses voisins ainsi qu'à la moyenne de l'Union européenne ou de la zone euro.

Taux de chômage dans l'Union européenne en 2015

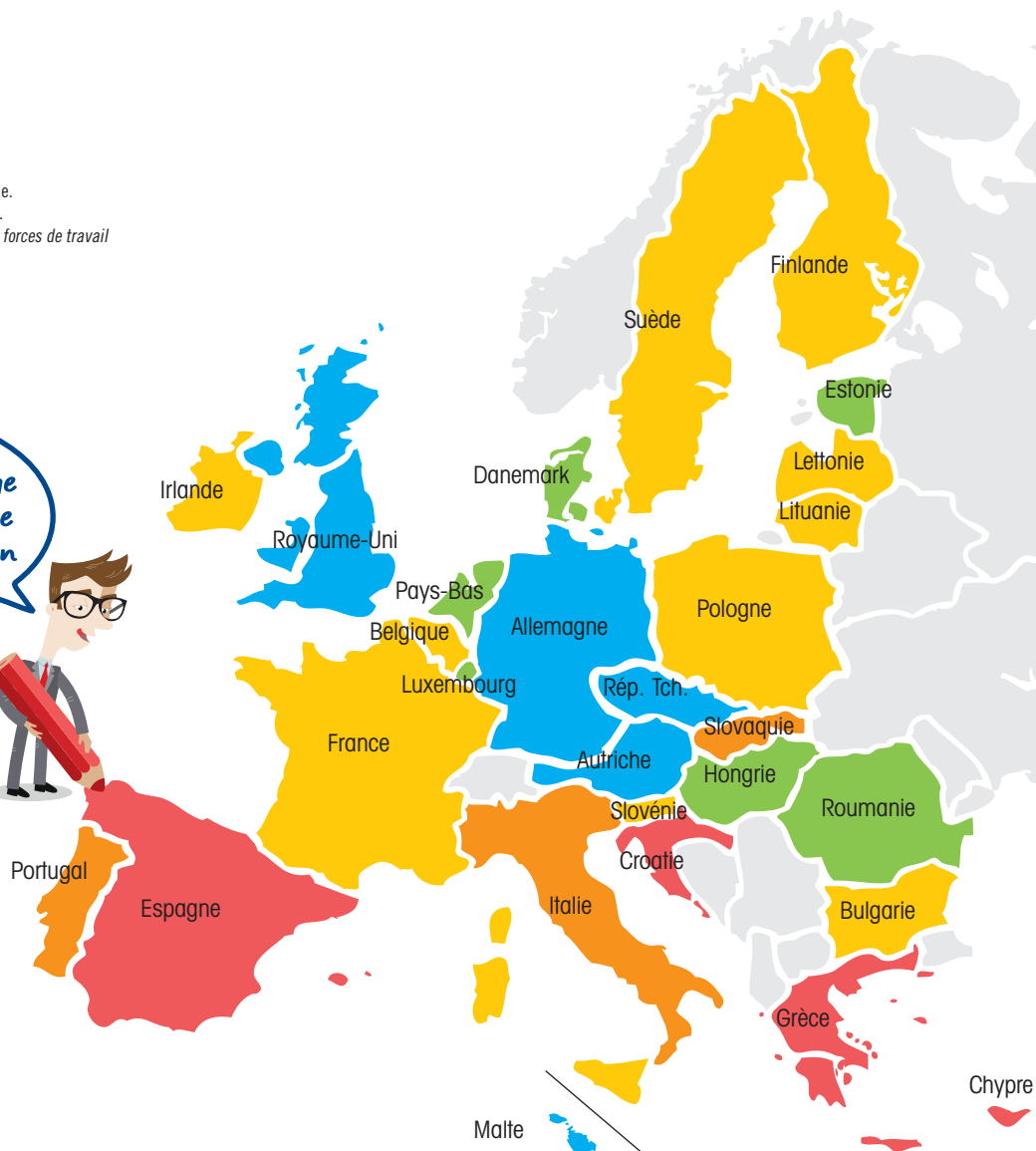
- 15 % ou plus
- De 11% à moins de 15 %
- De 7 % à moins de 11 %
- De 6 % à moins de 7 %
- Moins de 6 %

Note : données en moyenne annuelle.

Champ : personnes de 15 à 74 ans.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail (extraction du 29/04/2016).

En 2015,
le taux de chômage
est en moyenne de
9,4 % dans l'Union
européenne.



Pour en savoir plus :




- [Taux de chômage localisés](#)
- [Présentation des enquêtes sur les Forces de travail – Eurostat](#)
- [Statistiques à partir des enquêtes sur les Forces de travail – Eurostat](#)

• Comment obtenir plus d'informations ?

Pour suivre toutes nos actualités,
l'Insee vous propose plusieurs abonnements



Sur les réseaux sociaux

- Retrouvez sur [Twitter](#)  les dernières publications et les services proposés par l'Insee
- Consultez sur [Dailymotion](#)  les vidéos pédagogiques expliquant le calcul des indicateurs de l'Insee
- Informez-vous avec [Slideshare](#)  sur les travaux de l'Insee



Les lettres d'information

- Découvrez le 1^{er} et le 3^e mardi de chaque mois les nouveautés du site www.insee.fr avec [Insee.net actualités](#)
- La lettre d'information de votre région
Les nouveautés de l'Insee sur votre région

Retrouvez toutes les données de l'Insee
en libre accès sur insee.fr



www.insee.fr : l'accès pour tous aux données de l'Insee

